

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/05/14-18-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que Madame Yvonne FAGE a contracté une assurance vie au profit de la Faculté des Sciences de l'établissement,
Considérant le montant de 14 445,48 euros du contrat d'assurance vie susvisé,
Considérant qu'à la suite du décès de la contractante ce montant revient de plein droit à l'établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

OBJET : Acceptation du leg de Madame Yvonne FAGE au profit de la Faculté des Sciences

Article unique :

ACCEPTÉ le leg de Madame Yvonne FAGE au profit de la Faculté des Sciences d'un montant de 14 445,48 euros au profit de la Faculté des Sciences.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 12

Fait à Marseille le 14 mai 2024

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

